

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 octobre 2022
Délibération N°	12
Date de la convocation	7 octobre 2022
Objet	3.6 Constitution de servitudes de passage de réseaux, piétons, véhicules sur l'ensemble immobilier sis à Lunel 34400, 228 chemin de la Plantage, le Clos des Platanes

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Auguste CHOMEL

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Pierre AMANS (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nawar BELMILOUDI (pouvoir à M GAUDY)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M COMBES)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à M COMBES)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M ROBEQUAIN)  
Laure TONDON (pouvoir à MME ANNEYA)  
Patricia WEBER, (pouvoir à MME MULA)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221018-20221018-12-DEV-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

\*\*\*\*\*

**Objet : 3.6 - Constitution de servitudes de passage de réseaux, piétons, véhicules sur l'ensemble immobilier sis à Lunel 34400, 228 chemin de la Plantade, Le Clos des Platanes.**

**Le 18 octobre 2022,**

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le **Président** ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant qu'un projet immobilier à réaliser par la société GGL AMENAGEMENT et, situé à proximité de l'ensemble immobilier sis à Lunel 34400, chemin de la Pierre Plantade, appartenant à Hérault Logement, nécessite la constitution d'une servitude de passage réseau, piétons et véhicules sur cet ensemble immobilier,

Considérant que la réalisation du projet immobilier de la société GGL AMENAGEMENT, nécessite que la parcelle BW n°203 appartenant à Hérault Logement soit grevée d'une servitude de passage réseaux, piétons et véhicules au profit des parcelles BW 340, 342 et 343 appartenant à GGL AMENAGEMENT.

Considérant que cette servitude de passage ne gênera pas l'exploitation de l'ensemble immobilier d'Hérault Logement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

De constituer une servitude de passage pour les réseaux, piétons, véhicules sur l'ensemble immobilier sis à Lunel 34400 LUNEL, 228 chemin de la Plantade, au profit du GGL AMENAGEMENT.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.